



## Achat internet payé non reçu

Par **Genevieve38**, le **09/06/2019** à **17:38**

Bonjour, J'ai acheté un objet 70 euros port inclus a un particulier sur un site de petites annonces, il ma donné un RIB banque en FRANCE jai fait le virement depuis il ne repond ni messages ni mails ca fait 3 semaines. Je vais deposer plainte pensez vous que ca peut aboutir et quels delais pour avoir la réponse? Aurais je obligatoirement connaissance des suites??? Bonne soirée merci

Par **Genevieve38**, le **09/06/2019** à **21:30**

Personne?

Par **ravenhs**, le **09/06/2019** à **22:51**

Bonsoir,

Vous allez vous rendre à la gendarmerie ou au commissariat pour déposer plainte. Il y a très peu de chance qu'on prenne votre plainte (en violation de l'article 40 du code de procédure pénale). On va vous dire « Mais madame c'est pas de notre ressort, c'est du civil » et on vous invitera à envoyer un courrier recommandé au vendeur.

Ensuite de 2 choses l'une, soit vous envoyez votre recommandé, soit vous écrivez directement au procureur de la république par courrier recommandé pour déposer plainte entre ses mains.

Ensuite vous serez informée des suites mais ça peut prendre plusieurs années car pour un préjudice de 70€ ce ne sera pas une enquête prioritaire. Le procureur, s'il décide d'ouvrir une

enquête vous fera connaître les suites. Le procureur peut aussi classer la plainte sans suite au motif que l'infraction n'est pas suffisamment caractérisée ou qu'il existe une voie civile pour obtenir réparation.  
Cordialement

Par **BrunoDeprais**, le **10/06/2019** à **10:40**

Bonjour,

La plainte ne sera, malheureusement pour vous, pas recevable, sauf si vous aviez convenu d'une date limite de livraison.

Même si c'était le cas, je pense que pour 70 euros vous n'intéresserez personne.

Vous pouvez quand même tenter l'intimidation, mais j'imagine que la personne est bien rodée à ce genre de pratique.

Vous semblez avoir été abusé, donc le mieux est de commencer à faire votre deuil sur cette histoire.